

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-295

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 11 juillet 2025	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-295

**Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2024-22 en date du 2 février 2024, la Ville de Bordeaux a transféré au 1er janvier 2024, son soutien à l'école supérieure des beaux-arts, établissement public de coopération culturelle (EPCC) dont la mission principale est de dispenser un enseignement supérieur en arts plastiques, et cela conformément à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et de la compétence métropolitaine exercée en lieu et place des communes en matière de « 1° [...] Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ».

Suite au transfert de ce soutien, Bordeaux Métropole verse désormais une contribution annuelle à l'Ecole des beaux-arts de Bordeaux (EBABX) d'un montant de 3 302 000€, correspondant à une contribution fixée dans les statuts de l'EPCC et faisant l'objet d'une attribution de compensation dans le cadre du transfert entre la Ville et la Métropole.

Depuis 2018, Bordeaux Métropole, dans le cadre d'une convention triennale, soutient annuellement à hauteur de 50 000 € le développement et la structuration des activités de recherche. Ce soutien de Bordeaux Métropole n'est pas intégré à cette contribution et doit faire l'objet d'une attribution de subvention.

De même, la mise en œuvre de l'impact de la masse salariale, liée au glissement vieillesse technicité (GVT), n'est pas intégrée dans la contribution statutaire et doit faire l'objet d'une subvention. Dans ce cadre, et à effectif constant, il est proposé d'attribuer à l'Ebabx, au titre de son GVT, une subvention pour 2025 de 75 000 €.

Il est ainsi proposé un soutien de Bordeaux Métropole à l'Ebabx pour 2025 d'un montant global de 3 427 000 €.

1. L'École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux

L'Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux (Ebabx) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) qui dispense un enseignement supérieur en arts plastiques. Elle a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- la préparation aux diplômes nationaux d'art et expression plastique (grades licence et master en Art et Design) et aux diplômes délivrés par l'école,

- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques,
- la conception, la mise en œuvre et la collaboration avec d'autres institutions de recherche dans les diverses disciplines des arts plastiques,
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants,
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Les diplômes option Art ont pour vocation de former les étudiants à la pratique artistique et/ou à la médiation artistique, de se constituer une identité propre clairement située tout en développant leur capacité d'adaptation au monde de l'art actuel. Les diplômes option Design ont pour vocation de former des designers généralistes dans les différents champs de la discipline : objet, espace, graphisme et numérique.

Les enseignements sont appuyés par deux unités de recherche :

- Unité de Recherche Édition - écritures du monde.
- Unité de Recherche MAS Média-anthropologie-situation.

Par ailleurs, l'école dispense, porte ou participe à :

- des cours de pratiques amateurs via ses cours publics sur le territoire métropolitain,
- une résidence internationale de recherche et de création « le Pavillon »,
- un programme de professionnalisation post-Master « le Papillon »,
- des enseignements de formation continue en direct ou dans le cadre de partenariats avec les universités du territoire,
- toute action de formation en direction de publics divers.

L'Ebabx en quelques chiffres :

- 250 étudiants dont 42% d'étudiants boursiers et 10% d'étudiants étrangers,
- 5 années de formation,
- 2 500 heures de cours en 1er cycle et 1 200 heures de cours en 2ème cycle,
- 40 enseignants permanents, 4 enseignants associés, 80 intervenants / artistes / universitaires invités chaque année,
- 60 conventions de partenariats nationaux, 20 conventions de partenariat internationaux, 25 écoles supérieures et universités partenaires.

Membre du Club des grandes écoles d'Aquitaine, du réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine « Grand Huit » et de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA), l'Ebabx constitue, au regard de la qualité de ses formations, un atout essentiel pour le territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche artistique. Elle contribue également fortement au développement de l'art contemporain à Bordeaux dans ses liens étroits avec le Centre d'arts plastiques contemporains (CAPC), le musée d'art contemporain de Bordeaux, Arc en rêve, le Centre d'architecture, le musée des arts décoratifs et du design, le Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine (Frac), et les réseaux aquitains, nationaux et internationaux.

2. Projet de développement de l'EBABX pour 2025

L'Ebabx a été profondément réformée dans ses statuts et son fonctionnement, parallèlement à des évolutions conséquentes concernant les enseignements et la recherche. Elle a ainsi engagé, depuis 2017, une reconfiguration de son cursus participant à la fois au renouvellement de la tradition des grandes écoles de Beaux-arts et, de manière inédite, à la recherche.

Le premier cycle est structuré par un choix de « Parcours », se distinguant par des thématiques de recherche et de création, et permettant aux étudiants des trois années de collaborer.

Le deuxième cycle est organisé en « Plateformes », articulant le projet de l'étudiant (voyage international, mémoire de recherche et diplôme art ou design) grâce à des séminaires théoriques et à l'accompagnement des ateliers techniques.

Ces parcours et ces plateformes sont structurés au sein de « Champs de recherche », poursuivis par des programmes ou des unités de recherche.

En 2018, l'unité de recherche « Édition et écritures artistiques (imprimé, film, son, média) » a été lancée sous la forme d'une plateforme éditoriale (physique et numérique). Cette plateforme a constitué dès sa création un pôle de ressources pour édifier une base de données et un instrument de travail contributif.

L'Ebabx s'est également engagée avec l'ouverture d'un troisième cycle en 2019, dont le développement s'appuie sur la structuration de ses unités de recherche et de son dispositif post-master « Le Pavillon ».

La visée est, dans ce cadre, à moyen terme, la constitution d'un « Laboratoire transdisciplinaire » avec des rapprochements et croisements entre arts et sciences et, pour cela, des partenariats avec les universités.

Développement de la Recherche

Un groupe de recherche a été mis en place en 2024 avec deux référents : Nicolas Milhé, artiste enseignant en Art et Charles Gautier, docteur en sciences du langage et enseignant en Design. Ce groupe, né de la volonté de structurer une réflexion collective au sein de l'école, s'inscrit dans une démarche de recherche ouverte et interdisciplinaire.

Après plusieurs réunions et un atelier de recherche mené en janvier 2025, certaines grandes thématiques ont émergé, dessinant les axes majeurs de la réflexion :

La mémoire et l'archive

Cette thématique interroge les modes de conservation, de transmission et d'interprétation des traces du passé. Comment se construit une mémoire collective ? Quels rôles jouent les archives dans la compréhension de l'histoire et dans la construction du présent ? Qu'est-ce que l'art ou le design peuvent "faire à l'archive" ? Les différentes formes d'archives sont explorées, qu'elles soient institutionnelles, orales ou alternatives ainsi que leurs implications dans les pratiques artistiques et culturelles contemporaines.

Réflexion aussi sur la notion d'une archive active, accessible au plus grand nombre et modelable en tant que matériau. Il s'agit de donner accès aux données propres à un lieu, une situation ou un sujet, en tenant compte des différents degrés de concernement des publics impliqués.

La notion de lieu

La manière dont les espaces, qu'ils soient physiques ou symboliques, influencent les pratiques artistiques et culturelles (et inversement). Comment un lieu façonne-t-il les récits et les cultures ?

De quelle façon la spatialité affecte-t-elle les œuvres et leur réception ? Cette réflexion englobe aussi bien les espaces d'exposition, les territoires urbains ou ruraux, que les lieux de mémoire et les espaces numériques.

Avec un focus sur la Ville de Bordeaux, non seulement parce que c'est là que se situe l'ebabx, mais surtout en raison de son histoire riche et complexe : à la fois prestigieuse et tragique.

Le post-colonialisme, les musées et l'espace public

Dans une perspective de décentrement, va être entrepris un travail d'identification des faits coloniaux sous toutes leurs expressions et dans l'ensemble de leurs mécanismes : colonialisme externe (colonisation exogène ou d'exploitation), colonialisme interne (gestion biopolitique et géopolitique des populations et des territoires). Il s'agit de repérer les différents attributs de ces colonialismes afin d'interroger les approches pertinentes de la décolonisation.

Ce volet invite à questionner l'héritage colonial et ses prolongements contemporains, notamment dans les institutions culturelles et l'espace public. Comment les musées peuvent-ils re-penser leurs collections et leur rôle face aux enjeux de restitution et de réappropriation des récits ? Comment l'espace public est-il marqué par des "vestiges coloniaux" et de quelles manières les artistes et chercheurs peuvent-ils contribuer à leur réévaluation critique ?

Cette approche est associée à l'identification des entités (personnes, chercheurs, artistes, laboratoires, institutions...) qui interrogent déjà ces questions, afin d'établir des correspondances et d'y apporter nos propres perspectives et réalisations.

Ces thématiques, bien que distinctes, se croisent et s'alimentent mutuellement, témoignant d'une volonté collective de questionner les héritages, les représentations et les espaces dans lesquels s'inscrit le travail de recherche.

En tant qu'école d'art, l'approche de la recherche s'inscrit pleinement dans une dynamique de recherche-crédation, où théorie et pratique s'enrichissent mutuellement. La production artistique est une forme de recherche à part entière, capable de questionner les savoirs établis et de proposer de nouvelles manières de penser.

Le groupe de recherche ambitionne ainsi de développer des espaces d'échange et de production où artistes, designers, graphistes, experts, enseignants et étudiants peuvent croiser leurs pratiques et réflexions, en mobilisant des approches variées : objets graphiques et plastiques, installations, performances, écriture, publications, interventions dans l'espace public.

Il s'agit d'explorer comment la création peut devenir un outil de pensée et comment la recherche peut, en retour, nourrir des démarches artistiques singulières. L'accompagnement du groupe de recherche sera opéré par les missions d'un Conseil scientifique.

3. Plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2025, Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 50 000 € ainsi que pour 75 000€ au titre du GVT, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 401 550 € dont le détail figure en annexe à la convention.

Indicateurs financiers

	Budget 2025	Budget 2024
Charges de personnel / dépenses subventionnables	84,70 % 3 727 950 € / 4 401 550 €	84,44 % 3 632 950 € / 4 302 160 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU notamment l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 28 mars 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'EBABX pour la mise en œuvre de son projet de développement est recevable au titre de la compétence de notre établissement public en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer, pour l'exercice 2025, une subvention de 125 000 € en faveur de l'EBABX, au titre de son fonctionnement et du glissement vieillesse technicité,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention financière pour 2025 ci-annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657381, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,